

## Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 6 février 2018

Les membres du conseil d'administration sont accueillis par M.P. Luciani, principale, qui les remercie de leur présence.

Sont excusées : Mesdames Anne Brugnera (Métropole de Lyon), Aurélie Dessert (personnalité qualifiée), Françoise Chevallier (Ville de Lyon),

La principale déclare la séance ouverte à 18h10.

**21 personnes** sont présentes. Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut se tenir.

### 1) Examen de l'ordre du jour et désignation d'un secrétaire de séance

Désignation du secrétaire de séance : Stéphanie Pesci est désignée secrétaire de séance.

La principale propose que soient ajoutés à l'ordre du jour la signature de l'avenant à la convention cadre liant l'établissement à la collectivité de rattachement ainsi qu'une information sur les prochains événements programmés au collège.

Le CPE indique que les élus des personnels d'enseignement et d'éducation souhaitent qu'une motion soit lue lorsque sera abordée la préparation de la rentrée 2018 et qu'elle soit jointe au compte-rendu.

La principale donne son accord mais demande que la motion soit présentée par un élu.

La principale soumet l'ordre du jour ainsi modifié au vote.

Vote : l'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

Arrivée de M. Quintelas à 18h16. **22 membres présents.**

### 2) Procès verbal de la réunion du 20 novembre 2017

Avant de soumettre le compte-rendu du CA du 20 novembre 2017 au vote, la principale fait part des remarques d'un élu PEEP sur ce compte-rendu et, de façon générale, sur les modalités d'élaboration et de validation des comptes rendus de CA.

L'élu PEEP souhaite que le compte rendu du conseil d'administration puisse être relu et approuvé par des élus avant d'être diffusé.

La principale lit les remarques échangées par mél avec cet élu au moment de l'envoi du compte-rendu puis explique le processus de validation d'un tel compte rendu : il est relu en interne puis envoyé aux instances académiques et aux membres du CA en même temps qu'il est affiché dans l'établissement.

Il est soumis au vote lors du conseil d'administration suivant. C'est à ce moment que des modifications peuvent lui être apportées, modifications qui sont ensuite intégrées au compte-rendu, alors renvoyé à tous en lieu et place du précédent.

Cet élu souhaite que, dans le compte-rendu de la réunion du 20 novembre, les élus PEEP soient associés aux remarques des élus FCPE sur le voyage en Allemagne.

La principale propose d'écrire « les représentants des parents » au lieu des « élus FCPE », ce qui recueille l'approbation des parents.

Un élu des parents propose que le règlement intérieur du CA précise la procédure relative à la présentation des voyages scolaires.

La principale indique que cela ne ressortit pas au règlement intérieur du CA mais à une charte des voyages scolaires, qu'il convient de mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'administration.

Un autre élu des parents aimerait que les principes exposés dans cette charte soient systématiquement appliqués.

La principale explique que la règle en vigueur dans l'établissement exige une présentation de l'ensemble des voyages au 1<sup>er</sup> CA de l'année. Cela n'a pas été le cas pour le voyage en Allemagne, transmis à la direction après cette date. Il a néanmoins été présenté en conseil d'administration, dans l'intérêt des élèves.

Elle ajoute que le professeur à l'origine de ce projet vient de lui annoncer qu'il était contraint de l'abandonner.

Vote : le compte rendu de la réunion du 20 novembre 2017 modifié est adopté à l'unanimité.

### 3) Questions financières (Annexes 1 à 3)

- ✓ Information concernant le nouveau contrat de photocopieur (Annexe 1)

L'adjointe gestionnaire explique qu'il y a un changement de tarif pour le nouveau copieur couleur. Le coût annoncé initialement -710€- a été ramené à 513.60€.

- ✓ Location du nom de domaine « gilbertdru.fr »

Le principal adjoint explique que l'adresse du site internet est très compliquée et que, pour en faciliter l'accès aux parents d'élèves, le collège souhaite louer le nom de domaine "gilbertdru.fr" pour 1.99€ annuels.

Vote : le prélèvement de 1.99€ par an pour la location du nom de domaine est adopté à l'unanimité

- ✓ Information sur les fonds sociaux (Annexe 2)

L'adjointe gestionnaire explique que le collège dispose d'un total de 5205.53€ au titre des fonds sociaux, dont plus de 3000 € de reliquat 2017.

La principale précise que les deux comptes (fonds social cantine et fonds social collégien) sont fusionnés.

Des élus s'interrogent sur une éventuelle baisse de la dotation ; la principale précise que les fonds sont plutôt en hausse et que les montants sont alloués au vu des consommations des années précédentes.

Un élu des élèves demande s'il y aura une allocation complémentaire dans l'année.

La cheffe d'établissement précise que la direction académique a l'habitude de procéder à des versements complémentaires en cours et fin d'année.

Elle précise que l'établissement a utilisé les sommes mises à sa disposition principalement pour des aides à la cantine mais aussi pour des aides à la scolarité, notamment pour quelques familles qui n'ont pas fait leur demande de bourse dans les temps. Les aides aux élèves allophones sont moins importantes cette année car beaucoup d'entre eux sont en foyer.

- ✓ Avenant à la convention avec la Métropole (Annexe 3)

L'adjointe gestionnaire indique qu'en 2014, l'ensemble des collèges publics de la Métropole de Lyon a signé avec le Département du Rhône une convention cadre régissant les relations entre l'établissement et sa collectivité de rattachement, transférée depuis de plein droit à la Métropole.

En attendant le renouvellement de cette convention cadre, le conseil de la Métropole a voté sa prolongation d'une durée d'un an par voie d'avenant que le CA doit autoriser le chef d'établissement à signer.

La cheffe d'établissement demande l'autorisation de signer cet avenant.

Vote : l'autorisation de signer l'avenant à la convention est donnée à l'unanimité.

### 4) Questions pédagogiques (Annexes 4 à 8)

- Sorties pédagogiques/actions éducatives (Annexes 4 et 5)

La principale présente deux sorties pédagogiques mises sur pied récemment et programmées pour la deuxième partie de l'année (Annexe 4) ; elles s'ajoutent à la liste présentée au CA de septembre 2017.

- ✓ Maison des mathématiques et musée des Confluences :

Le coût de revient la sortie s'élève à 5.8€ par élève. La principale explique que s'ajoutera aux 1 € du foyer socio-éducatif (FSE), une participation de 2,8 € du collège afin de limiter à 2 € la participation financière demandée aux familles.

Vote : la sortie et la participation demandée aux familles sont adoptées à l'unanimité.

- ✓ Sortie au TNG :

L'adjointe gestionnaire explique qu'il s'agit d'une sortie pour les élèves des dispositifs ULIS et UPE2A de l'atelier théâtre, qui revient à 8,8 € par élève.

La principale indique que, selon le même principe que pour la sortie précédente, le FSE participe à hauteur de 1€ et le collège prend en charge 5.8€. La participation demandée aux familles est de 2€.

Les parents font une remarque relative à la hausse du ticket TCL ; l'adjointe gestionnaire précise qu'il s'agit de tickets à tarif spécial (1.8€ aller-retour) et qu'ils sont déjà achetés, en prévision de la prochaine hausse des tarifs.

Vote : la sortie et la participation demandée aux familles sont adoptées à l'unanimité.

Le principal adjoint indique que des partenariats récents ou nouveaux font évoluer l'offre éducative du collège. Il présente les nouvelles actions éducatives programmées (Tableau récapitulatif en *annexe 5*).

Il explique que toutes ces actions ont été discutées au sein du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) et que les thématiques ont été retenues à partir d'échanges nourris par le questionnaire DIESE de 2015. Une nouvelle étude anonyme, véritable photographie des habitudes de santé de tous les élèves du collège, sera réalisée à partir d'une enquête proposée par l'ADOSSEN-MGEN : elle se nomme Filgood.

Les équipes de SVT et de technologie seront mobilisées pour cela et une information sera diffusée aux familles. Un élu des élèves demande une précision sur les dates des audiences assistées ; le principal adjoint précise que le planning relatif à cette sortie est mis sur pied par un autre établissement et que les dates ne sont pas encore connues. Il précise également que tous les délégués des niveaux 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> participeront à ces audiences, pour lesquelles le nombre de places est limité à 30.

✓ Informations sur les prochains **temps forts** du collège

La principale rappelle la date de la matinée « Portes ouvertes » : samedi 24 mars, de 9h à 12h.

Elle précise que les associations des parents d'élèves sont les bienvenues et pourront tenir un stand si elles le souhaitent.

La principale indique que la veille, vendredi 23 mars à 18h, aura lieu le vernissage de l'exposition « Être un enfant pendant la guerre », que les classes de 3<sup>ème</sup> sont en train de préparer dans le cadre de l'EPI « Culture et créations artistiques » sur les représentations de la guerre.

Elle indique que les élèves travaillent à ce projet avec les professeurs de Lettres, d'Arts Plastiques et d'Histoire Géographie- EMC.

L'exposition restera en place quelque temps dans l'établissement et les élèves de CM2 seront invités à venir la voir.

La principale fait état de la proposition du Conseil de la Vie Collégienne du 19 janvier dernier d'organiser un carnaval.

Cet événement est programmé vendredi 6 avril, veille des vacances de printemps, Il sera encadré précisément, donnera lieu à un défilé entre 11h et 12h (heure banalisée) et à un concours entre classes. Le thème retenu s'intitule : « Quelle classe ! »

Les membres du CA, qui pourront être sollicités pour prendre part au jury, y sont cordialement invités.

La principale précise que ce projet, voté en CVC, sera mis en place sauf si le CA s'y oppose.

La principale informe le CA d'une prochaine évaluation nationale numérique portant sur un échantillon d'environ 500 classes de 6<sup>ème</sup> sur toute la France.

La 6<sup>ème</sup> 4 du collège Gilbert Dru fait partie de l'échantillon. Les élèves passeront des tests anonymes en français et mathématiques (2 séances d'une heure) entre le 19 et le 30 mars prochains.

Les parents seront informés via Pronote et le carnet de correspondance.

- Préparation de la **rentrée 2018** (*Annexes 6 à 8*)

Arrivée de Madame Cochet à 19h16. **23 membres**

La principale présente le contexte dans lequel se déroulera la rentrée 2018 et expose les priorités nationales et académiques (*Annexe 6*).

Elle décrit les propositions d'orientations pédagogiques, d'utilisation de la marge et de ventilation des moyens pour le collège Gilbert Dru (*Annexes 7 et 8*).

Des échanges s'ensuivent.

- ✓ Concernant le soutien des élèves en natation, une élue des personnels d'enseignement et d'éducation informe le CA d'une nouvelle organisation décidée par les maîtres nageurs sauveteurs de la Ville de Lyon pour l'utilisation de la piscine Garibaldi. Le grand bassin sera réservé aux primaires et le collège Gilbert Dru ne pourra disposer que du petit bassin. Il est également précisé que le nombre d'élèves non autonomes en natation est important. La principale souligne que cette question sera abordée dans le

cadre d'un prochain conseil école-collège car il semble que l'acquisition de l'autonomie en natation doit être pensée de l'école maternelle au collège et que la Ville de Lyon et les écoles doivent être associées à cette réflexion. Le principal adjoint précise aux représentants des parents d'élèves que le conseil d'école peut également être un lieu d'échanges sur cette question.

- ✓ Concernant l'accompagnement des élèves en situation de handicap, un élu des personnels d'enseignement et d'éducation s'étonne qu'on parle d'une augmentation du nombre d'accompagnants alors qu'on va passer de 11 200 CUI actuels à 10 900 AESH (CUI transformés et création de postes).  
La principale indique qu'il ne s'agit pas du même type de contrat et que les obligations horaires des CUI sont inférieures à celles des AESH.
- ✓ M. Brehelin demande comment est calculé l'IPS. La principale indique que le calcul est fait à partir de la base élèves, renseignée à partir des données fournies par les responsables légaux au moment des inscriptions et actualisées au fur et à mesure de la scolarité des élèves.  
Les parents d'élèves et le CPE remarquent qu'il y a un décalage entre la réalité et les données puisque les diplômes ne sont pas renseignés dans la base élèves. La principale précise qu'il s'agit du niveau de diplôme corrélé à la profession.  
Une élue des parents fait remarquer qu'il y a souvent un décalage entre la profession et le niveau de diplôme. La principale indique que ce décalage, s'il existe, n'est pas propre au collège.
- ✓ La principale explique les modalités d'allocation des moyens, qui sont désormais identiques dans toute l'académie et donc équitablement répartis. Elle indique qu'au-delà de la marge réglementaire (3h par division) les établissements se voient allouer une marge complémentaire, calculée selon l'indice de difficulté sociale et propre à l'académie de Lyon.  
Le collège Gilbert Dru voit sa dotation baisser depuis 2 ans car la marge complémentaire dont il a bénéficié pendant les années qui ont précédé la réforme du collège est peu à peu ramenée à 0, comme pour les autres collèges accueillant une population de même composition.  
Elle précise que le collège Gilbert Dru fait partie du groupe des 40 collèges les plus favorisés, même si son taux de boursiers (intégré à l'IPS) est important.

19h30 : départ d'un représentant des élèves. **22 membres présents.**

La principale précise qu'au sein du collège Gilbert Dru, la proposition d'utilisation de la marge présentée au CA est le fruit d'un long travail de concertation avec l'ensemble des collègues de toutes les disciplines. (Des conseils d'enseignement pour chacune des disciplines et un conseil pédagogique à destination de tous les professeurs).

- ✓ Une élue des personnels d'enseignement et d'éducation, indique que les moyens alloués au dispositif Devoirs Faits, mis en place récemment, augmentent au détriment des enseignements obligatoires.  
Le CPE précise qu'il avait été annoncé que la réforme du collège n'entraînerait pas de baisse de moyens et que ce n'est pas ce qui est constaté.  
La principale explique que les enseignements obligatoires sont financés de la même façon partout (26h + 3h par division) et que seule la marge liée à la difficulté sociale est en baisse au collège Gilbert Dru. Elle rappelle qu'avant la réforme du collège, cette marge était affectée pour l'essentiel aux dispositifs bilangues et aux sections euro, qui profitaient principalement aux élèves les plus en réussite.
- ✓ Le CPE précise que la répartition de la marge qui est proposée est bonne mais souligne que les moyens alloués par l'Inspection Académique ne doivent plus baisser.  
Il juge ces moyens à peine suffisants pour le fonctionnement de l'établissement et invite les membres du CA à s'opposer à la répartition proposée afin d'alerter les autorités.  
Il indique que la motion permettra aux services académiques de comprendre qu'une nouvelle baisse de la marge d'autonomie n'est pas envisageable. Il estime qu'il s'agit de l'application d'une logique comptable et non d'une redistribution équitable des moyens comme l'a expliqué la cheffe d'établissement, puisqu'il n'y aura aucune création de poste de CPE ou AED l'an prochain.

- ✓ Le CPE et des élus des personnels d'enseignement et d'éducation précisent qu'ils ne sont pas responsables des mauvaises dotations allouées par le passé dans d'autres établissements et qu'il est injuste de reprendre une partie de la marge pour la distribuer à d'autres.  
La principale répond qu'avec des modalités de calcul identiques, l'équité est garantie.
- ✓ Le CPE indique que cette baisse de la marge prive le collège de moyens pour les dispositifs pédagogiques mis en place depuis 2 ans au bénéfice de tous les élèves.  
La principale précise qu'avec un nombre de divisions équivalent à celui de cette année mais un nombre d'élèves en baisse (645 à 630) les heures allouées par élève (H/E) augmentent pour le collège Gilbert DRU.
- ✓ Les élus des personnels d'enseignement et d'éducation et le CPE s'inquiètent de la perspective d'une suppression totale de la marge complémentaire l'an prochain.
- ✓ La cheffe d'établissement rappelle que le vote de la DHG porte sur l'utilisation des moyens et non sur leur montant total.  
Elle précise qu'elle présente une répartition des moyens sans incidence sur les postes alors que la consommation d'heures poste est inférieure à la demande académique. Elle espère pouvoir obtenir la transformation de 13 HSA en HP pour ne pas avoir à proposer des fermetures de postes ou compléments de service donnés (professeurs complétant leur service dans un autre établissement).
- ✓ Les élus des parents demandent avec qui la négociation se fait et quel sera l'impact en cas de refus.  
Le CPE intervient en disant que le vote d'aujourd'hui aura un impact sur cette négociation, que voter en faveur de la répartition proposée c'est envoyer le message que la dotation est satisfaisante et prendre le risque qu'elle baisse à nouveau l'an prochain.
- ✓ Le CPE ajoute que si le total des heures supplémentaires annuelles (HSA) des établissements équivaut à un certain nombre de postes qui ne sont pas créés mais que dans un souci d'économie le gouvernement préfère payer des heures supplémentaires.  
La principale précise que les professeurs à temps partiel ne peuvent pas faire d'heures supplémentaires et que le collège en compte un nombre important.
- ✓ Lecture d'une motion écrite par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation (*Annexe « Motion »*).
- ✓ La principale accorde une suspension de séance pour que les membres puissent se concerter avant le vote.
- ✓ À la reprise les élus des parents souhaitent s'associer à la motion. Ils partagent l'inquiétude des élus des personnels d'enseignement et d'éducation sur la baisse de la marge complémentaire.

La principale soumet la ventilation des moyens au vote après avoir rappelé que ce n'est pas le montant global mais bien la ventilation des moyens qui fait l'objet du vote.

Vote : la répartition de la dotation horaire globale n'est pas adoptée (11 contre, 6 abstentions et 5 pour).

La principale indique que le conseil d'administration devra se réunir sous 10 jours.

## 5) Questions diverses

La principale fait part des questions des élus FCPE :

### 1) Réunions parents/professeurs :

*Quel est le bilan tiré par les équipes du collège de la réunion parents/professeurs de 6<sup>ème</sup> ?*

*Pour les Parents le temps d'attente a été énorme (des discussions de parfois plus de 40 mn pour une seule famille), des enfants qui perdent patience et jouent dans l'établissement (couloirs, escaliers, téléphones, ...).*

*Afin d'assurer la possibilité de voir le plus grand nombre de professeurs, nous proposons de limiter strictement*

la durée des discussions à 5 min par élève, et d'organiser des prises de rendez-vous en amont pour les enfants à besoins éducatifs particuliers.

La principale et les élus des personnels d'enseignement et d'éducation sont d'accord sur le constat fait par les élus des parents.

La principale propose qu'une réflexion soit engagée pour mettre sur pied un autre système, avec rendez-vous pris en amont et limitation du temps d'entretien à 5 min par famille.

Une élue des personnels d'enseignement et d'éducation indique une possibilité de faire des plannings via Pronote.

2) *Aménagements pédagogiques pour les enfants à besoins éducatifs particuliers :*

*Nous avons relevé plusieurs défauts dans la mise en place, ou continuité de PAP. Quelle est la procédure pour s'assurer que tous les intervenants ont accès aux infos sur les dispositifs mis en place ? Comment est établi le lien avec les familles, notamment pour la mise en place, lors la liaison école/collège, et lors de la mise à jour de ces dispositifs ?*

Le principal adjoint présente les différents projets permettant de formaliser les besoins des élèves et les aménagements retenus (*Annexe 9*).

Le protocole interne retenu depuis septembre 2015 au collège Gilbert Dru fait régulièrement l'objet d'un rappel aux personnels, au gré d'entretiens, de réunions d'équipe et de conseils pédagogiques.

Il est le fruit d'un processus qui s'appuie sur le partage d'informations et la nécessaire implication des différents professionnels, comme l'indiquent les textes officiels. Il ne peut/doit porter uniquement sur l'équipe de direction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

La secrétaire de séance

  
Stéphanie Pesci

La présidente du conseil d'administration

  
Marie-Paule Luciani  
